

**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 04/07/2014**

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne l'Adjoint au Maire Cornélia ROTT secrétaire de séance.

1. ADOPTION DU PV DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20.06.2014

Le Conseil Municipal approuve par 17 voix pour et une abstention le CR de la réunion CM du 20.06.2014

2. APPROBATION CRAC (COMPTE-RENDU D'ACTIVITES A LA COLLECTIVITE) – ZAC DES PRUNELLES

Dans un premier temps, Mmes Plawinsky et Kirchen, représentantes de la SEMHA, présentent en détail au Conseil Municipal les tenants et aboutissants du dossier ZAC les Prunelles. Elles rappellent chronologiquement ses grandes étapes et répondent aux nombreuses questions des conseillers afin de permettre une mise à niveau en terme de connaissance sur cette réalisation.

La présentation du CRAC consiste à faire un bilan de l'activité 2013 et à dévoiler les impacts sur le prévisionnel 2014. Le projet est bloqué pour l'instant pour des questions d'ordre administratif liées à l'acquisition de l'ensemble des parcelles concernées par la SEMHA alors que les travaux de viabilisation ont été largement entamés. Ce décalage entre les recettes attendues et les dépenses effectuées a entraîné un risque d'exploitation pour le projet, ce qui a obligé la SEMHA à arrêter les travaux.

Cependant, une réunion entre les parties concernées organisée au lendemain du Conseil Municipal pourrait permettre un déblocage de la situation et la concrétisation des 2 premières ventes d'ici la fin de l'année et la relance de la commercialisation du programme.

Dans ces conditions, ces nouveaux événements pouvant largement impacter le prévisionnel 2014, M. le Maire décide en accord avec ses conseillers de reporter l'approbation du CRAC au Conseil Municipal à fin septembre - début octobre.

3. APPROBATION DU PROGRAMME DES TRAVAUX EN FORET COMMUNALE 2014

1. TRAVAUX D'EXPLOITATION – ETAT PREVISIONNEL DES COUPES

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir pris connaissance du programme des travaux en forêt communale,

valide, à l'unanimité, les décisions suivantes :

- a. Exploitation de b.i.l. (bois d'industrie long)/bois de chauffage dans la parcelle du Mittelsterwald en bordure sud de l'ancienne décharge municipale, dans le but de pouvoir aménager et replanter le site.
- b. Acceptation de l'exploitation de plusieurs tiges dans la parcelle 2a pour pouvoir rectifier et élargir la piste forestière dans le but de faire une place de retournement et de stockage des futures coupes de bois d'œuvre situées dans l'Obersterwald : parcelles 1 et 2.
- c. Exploitation de la parcelle 1c pour permettre une vente de bois de chauffage aux habitants de Seebach : exploitation de billes de qualité c et de diamètre de moins de 30 cm est privilégié pour un volume estimé d'environ 80 m³. Le montant prévisionnel des recettes ainsi que le prévisionnel des dépenses sera communiqué au prochain CM puisque le programme des travaux n'a pas été repris comme soumis par les agents de l'ONF.

2. TRAVAUX PATRIMONIAUX

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir pris connaissance des travaux de sylviculture, accepte à l'unanimité les opérations suivantes :

- a. Travaux sylvicoles, nettoyage de la régénération dans la parcelle 2a sur une surface de 5 ha Coût prévisionnel : 1 750.00 €
- b. Abattage d'arbres de + de 30 cm, sécurisation des lots de chauffage dans la parcelle 1ca
Coût réel en fonction des abattages prévus
- c. Matérialisation des lots de bois de chauffage (localisation et délimitation des lots°
Coût réel en fonction des taux définis (40.00 €/h)
Tous les montants s'entendent hors maîtrise d'œuvre ;
- d. Charge la commission communale du contrôle des travaux.

4. NOMINATION REFERENT JEUNE CORRESPONDANT A LA CCW

Le Conseil Municipal, après délibération, nomme à l'unanimité Mme Cornélia ROTT en tant que référent jeune, correspondant à la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg.

5. DESIGNATION DE 2 CONSEILLERS MUNICIPAUX EN CHARGE DES AFFAIRES LIEES A LA CHASSE

Le Conseil Municipal, après délibération, nomme par 17 voix pour et une abstention,

Ernest ANDRES et François HEINTZ en tant que représentants de la commune, chargés des affaires liées à la chasse.

6. APPROBATION SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes :

- Réfection du presbytère de la paroisse réformée : 8 000 €
- Cent pour sang : 76, 25 €

- Diffusion matchs Coupe du Monde / Equipe CAP : 392 €
- Déplacement Andlau / Ecole Primaire : 125 €

7. DIVERS

CREATION D'UN EMPLOI POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Après en avoir délibéré,

le CONSEIL MUNICIPAL,

décide, à l'unanimité, la création d'un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet, en qualité de non titulaire.

Les attributions consisteront à effectuer divers travaux administratifs dans la commune.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^{ème}.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 330, indice majoré : 316.

Les contrats d'engagement seront établis sur les bases de l'application de l'article 3, alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un **accroissement temporaire d'activité** pour les périodes suivantes :

du **7 juillet 2014 au 16 juillet 2014**

du **18 août 2014 au 2 septembre 2014**

Les crédits sont prévus au budget primitif 2014.

Le Maire
Michel LOM